

Les Canadiens qui travaillent à l'étranger pour des organismes de service et qui ne reçoivent pas un revenu de ces organismes mais seulement une allocation—je suis heureux de voir le ministre du Revenu national (M. Guay) à la Chambre, car ceci relève de son ministère—doivent verser 25 p. 100 de tous les revenus reçus de sources canadiennes. J'ai devant moi le dossier fiscal d'une personne qui a travaillé à l'étranger pendant deux ans. C'est un Canadien qui a reçu une allocation couvrant le logement et la nourriture mais presque rien de plus. Il avait quelques économies à la banque au Canada et ses gains n'atteignaient pas \$1,000. Devinez quel montant le gouvernement a enlevé de cette somme de \$1,000, monsieur l'Orateur. On a déduit 25 p. 100, presque \$250, de son traitement annuel.

Je sais ce que le gouvernement va répondre à cela. Il dira tout simplement qu'à partir d'un certain niveau, il y a des gens qui cherchent des refuges fiscaux, d'où ces 25 p. 100. Je comprends cela. Mais il doit y avoir une limite, surtout quand les gens travaillent à l'étranger et qu'ils collaborent à notre effort d'assistance aux pays du tiers monde. Cet article de la loi de l'impôt sur le revenu devrait être révisé. Il n'y a pas un député qui puisse justifier une pareille confiscation.

M. Guay (Saint-Boniface): L'intéressé touche bien un salaire là-bas, n'est-ce pas?

M. Epp: Pas du tout. En réalité, c'est parce qu'il ne touche pas de salaire qu'on déduit les 25 p. 100. S'il touchait un salaire, la déduction serait calculée en fonction du salaire.

M. Guay (Saint-Boniface): Je tenais simplement à éclaircir ce point.

M. Epp: Comme le gouvernement est si empressé de relancer l'activité économique, j'ai une suggestion à lui faire. J'espère que le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est à la Chambre, en prendra bonne note, et qu'avant peu nous en verrons les résultats. Il y a au Canada une industrie qui est appelée, à mon avis, à un avenir extraordinaire. Je veux parler de l'extraction du césium, du lithium et du tantale.

Tantalum Mining, filiale de Chemalloy de Toronto, a une concession sur des dépôts de césium du nord-est du Manitoba. Il est généralement admis que cette région du Manitoba, qui se trouve dans ma circonscription, celle du lac du Bonnet et du Lac Bernic, renferme les deux-tiers environ des gisements mondiaux connus de césium. La Rhodésie en a environ 30 p. 100, mais avec sa situation actuelle, je ne pense pas qu'elle puisse être considérée comme une source d'approvisionnement sûre en césium pour l'instant. Le reste est réparti entre divers pays, mais les deux-tiers se trouvent dans le nord-est du Manitoba.

Pratiquement l'Union soviétique est le seul pays qui ait acheté du césium jusqu'ici. Le gouvernement a mis le césium sur la liste des produits assujettis au contrôle à l'exportation, et il n'est plus exporté. A présent, monsieur l'Orateur, je ne mets pas en cause le bien-fondé de cette décision, mais j'aimerais faire remarquer qu'elle a porté un coup fatal aux exploitations minières de ma circonscription, et qu'elle a découragé toute tentative de créer des emplois, spécialement dans l'industrie des métaux de base.

Impôt sur le revenu

Je ne mets pas en question la décision du gouvernement qui a jugé bon de faire figurer le césium sur la liste des produits assujettis au contrôle à l'exportation, parce qu'il pense que l'Union soviétique l'utilise pour ces programmes aérospatiaux. Je ne discute pas cela. Mais je m'étonne que le césium dont on connaît les qualités qui lui permettent d'être utilisé dans les techniques de pointe n'ait fait l'objet d'aucune recherche. J'aimerais demander au ministre de l'Industrie et du Commerce d'étudier la question, car je crois qu'il s'agit là d'un domaine où les Canadiens pourraient être au premier plan, puisqu'ils ont l'avantage d'avoir des gisements de césium importants.

Je suis loin d'être un expert en césium; je me demande d'ailleurs s'il y en a même un parmi les députés, mais des spécialistes m'ont dit qu'il pouvait être utilisé dans les secteurs de l'électronique, de la céramique, de la propulsion aérospatiale et, je l'ai déjà dit, de l'énergie. En outre, il sert à la fabrication de tubes photomultiplicateurs, de tubes à vide, de compteurs à scintillation, de magnétomètres, de lampes infrarouges et de produits pharmaceutiques.

Je tiens donc à faire remarquer qu'il faut encore faire beaucoup de recherches dans ce domaine. Mais au lieu de lui allouer des fonds de recherche, tout ce que nous avons fait c'est d'imposer des contrôles à l'exportation sur ce métal. L'autre soir, le député a bien fait remarquer que la grande possibilité de création d'emplois n'est pas tant dans l'exploitation de métaux d'extraction que dans le domaine des techniques de pointe. Voilà, monsieur l'Orateur, une occasion toute trouvée. Mais je dois faire une certaine réserve qui est fondée sur les nombreuses déceptions que j'ai pu éprouver en tant que Canadien de l'Ouest. Même si nous voulons avoir des travaux de recherche et de développement se faire dans ce domaine, j'aimerais que le ministre de l'Industrie et du Commerce qui vient de cette même région sache que nous aimerions que les emplois créés dans cette industrie le soient dans notre région. S'il y a des possibilités de fabrication, nous voudrions que ce soit notre région qui en profite.

Je ne dis pas cela par égoïsme, monsieur. Je m'appuie sur le fait que l'Ouest qui compte pourtant déjà des industries d'exploitation, des ressources naturelles et une abondance de produits agricoles doit désormais s'orienter vers une économie secondaire plus solide. Il y a dans ce domaine une possibilité que le ministre de l'Industrie et du Commerce examinera, je l'espère. Je me ferais certes un plaisir de collaborer avec lui de quelque manière que ce soit.

A notre époque, caractérisée par une pénurie des ressources énergétiques, l'Union Soviétique travaille à la mise au point d'un projet d'usine utilisant le césium qui, si j'ai bien compris, permet une meilleure combustion de la houille. Les chiffres révèlent que le rendement de la combustion a été vite intensifié, passant de 40 à 60 p. 100 et encore à l'étape initiale. Je signale au gouvernement que s'il y a lieu d'assujettir ce produit aux contrôles sur les exportations ou de le placer sur la liste des marchandises d'exportation contrôlées et les raisons d'agir ainsi sont valables, je l'accepterai. D'autre part, pourquoi ne pas donner le ton et innover dans ce domaine.